

effet la permanence de notre réseau collégial et nous serons très attentifs à vos propos, sachant quelle attention vous portez à cet ordre d'enseignement unique au monde afin qu'il puisse s'améliorer encore davantage et répondre de mieux en mieux aux attentes d'une société à l'égard de son système d'éducation.

Votre présence, Monsieur le Ministre, nous rappelle de plus un très bon souvenir qui est en fait un anniversaire. En effet, l'année dernière à la même date, presque jour pour jour, à l'occasion des deux journées de rencontre tenues à Longueuil, sur la recherche dans les collèges, vous nous annonciez officiellement la naissance d'une nouvelle revue pédagogique pour tout le réseau collégial, une des premières comme telle à connaître le jour. Je parle bien sûr de la revue *Pédagogie collégiale* que l'Association québécoise de pédagogie collégiale publie depuis un an déjà grâce, en partie, à une subvention indispensable de votre Ministère. Nous en profitons pour vous remercier au nom de tous les collèges de l'ensemble du réseau.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Ministre, que nous, enseignants et enseignantes, que nous, professionnels et cadres, sommes bien souvent isolés dans chacun de nos collèges avec les problèmes inhérents à nos fonctions respectives et qu'un moyen d'information et de communication comme celui d'une revue pédagogique de qualité s'avère un outil indispensable. Nous de l'A.Q.P.C. souhaitons en améliorer la présence et une plus grande diffusion pour les années à venir.

Nous croyons également qu'il y aurait d'autres moyens importants à mettre de l'avant pour améliorer encore davantage la circulation de l'information pédagogique et celles de nos ressources dans le réseau des collèges. Nous avons déjà nos colloques annuels dont celui-ci, notre huitième, sur le thème de la formation fondamentale, nos buffets conférences dont les trois derniers ont regroupé une moyenne éloquentes d'une cinquantaine de professeurs ou d'intervenants de nos collèges. Et j'en passe.

Parmi les nouveaux projets dont vous pourrez entendre parler prochainement, il y a celui d'un éventuel lieu de concertation entre les organismes au service des collèges du réseau. Sans enlever à qui que ce soit la place qui lui revient au soleil, nous de l'Association québécoise de pédagogie collégiale souhaitons faire une étude de faisabilité et de besoins d'un service regroupant les principales instances et ressources susceptibles d'améliorer l'animation, la recherche, le développement et l'intervention pédagogiques et ce, avec souplesse et efficacité et encore une fois dans le respect des différents partenaires déjà en place.

Nous avons montré à plusieurs reprises depuis notre fondation une nette volonté de concertation et nous croyons que nos valeurs de neutralité et de volonté de mieux servir tout l'ordre collégial pourront donner lieu à d'autres événements heureux comme celui qui nous rassemble aujourd'hui. Mais Monsieur le Ministre nous sommes là plutôt pour vous écouter.

Alors sans plus tarder, Mesdames et Messieurs, au nom de la Fédération des cégeps et en tant que président de l'Association de pédagogie collégiale, je suis heureux de vous présenter M. Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Monsieur Ryan...

Allocution de
Claude RYAN
Ministre
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

LES CÉGEPS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté l'aimable invitation que vous m'avez faite de participer aux travaux de ce colloque.

Je vous remercie en tout premier lieu de l'occasion exceptionnelle que vous me donnez d'adresser au nom du gouvernement du Québec des remerciements chaleureux à tous ceux et à toutes celles qui ont collaboré depuis vingt ans à l'implantation et au développement phénoménal des cégeps. En moins d'une génération, les cégeps sont devenus l'une des institutions les plus importantes de la communauté québécoise. Aux artisans de cette magnifique réalisation collective, il convient de rendre un hommage mérité à l'occasion du 20^e anniversaire de la fondation des cégeps.

Vingt ans dans la vie d'une institution, c'est une étape majeure. C'est également un défi non moins important pour l'avenir. En faisant de ce colloque la pierre d'assise des célébrations du 20^e anniversaire, la Fédération des cégeps a voulu éviter tout triomphalisme facile et faire une juste place à l'esprit d'analyse et de saine critique. C'est dans cette perspective que je voudrais vous soumettre quelques observations qui embrassent tout autant l'expérience vécue jusqu'à ce jour par les cégeps que les défis auxquels ils seront appelés à faire face dans les années à venir.

Le pari des fondateurs de l'enseignement collégial était considérable. Il s'agissait ni plus ni moins de créer un ordre d'enseignement distinct à partir des mille et une formes disparates d'enseignement préuniversitaire offertes jusque là. Il s'agissait également d'implanter cet enseignement dans toutes les régions du Québec et de le mettre à la portée du plus grand nombre.

Dans quelle mesure avons-nous réussi ce pari? Quel chemin nous reste-t-il à parcourir? Telles sont les questions que je voudrais aborder avec vous sous les aspects suivants: l'accessibilité, l'enseignement et la formation, les structures de direction et l'impact sur la vie communautaire.

L'accessibilité

Dans un Avis qu'il vient de me remettre sur les problèmes relatifs au passage du collège à l'université, le Conseil supérieur de l'éducation souligne à juste titre les progrès gigantesques accomplis par le Québec depuis vingt ans en matière d'accès à l'enseignement supérieur. «En 1961, signale le Conseil, la part de l'effectif étudiant engagé dans des études postsecondaires représentait moins de 5 p. cent de l'effectif étudiant total, tandis que cette part compte aujourd'hui pour plus de 20 p. cent. En chiffres absolus, on comptait en 1961, 55 000 étudiants dans des études postsecondaires. Aujourd'hui, on en dénombre près de 275 000, soit cinq fois plus».

Poursuivant son bilan, le Conseil ajoute les constatations suivantes: «En 1976, on considérait que 25 p. cent d'une génération accédait à des études collégiales. Dès 1979, ce taux s'élevait à 42 p. cent. En 1986, il a atteint 63 p. cent. De fait, les élèves du secteur général, détenteurs du diplôme d'études secondaires, sont de plus en plus nombreux à passer directement à des études collégiales et de plus en plus de détenteurs du diplôme d'études secondaires acquis après un retour à l'école décident d'entrer au collège, tout comme de plus en plus de détenteurs d'un DEC professionnel entrent à l'université. Au cours des dix dernières années, les taux de fréquentation de l'université à temps complet ont ainsi pratiquement doublé. Aujourd'hui, plus d'un jeune sur dix, chez les personnes âgées de 20 à 24 ans, est engagé à temps complet dans des études universitaires».

Si l'on s'en tient aux clientèles jeunes, les statistiques récentes fondées sur le recensement de 1986 indiquent que, de toutes les provinces canadiennes, le Québec est celle qui a connu les progrès les plus spectaculaires en matière de scolarisation postsecondaire. Chez les personnes âgées de 45 à 54 ans, le Québec accusait encore au dernier recensement un retard notable par rapport à l'Ontario et à la moyenne canadienne, tant en ce qui touche le taux de diplomation au niveau collégial qu'en ce qui a trait aux études universitaires proprement dites. Mais déjà, ces retards sont pratiquement comblés chez les personnes âgées de 25 à 34 ans en ce qui touche l'obtention d'un diplôme de niveau collégial: la moyenne du Québec à ce chapitre est désormais égale à la moyenne canadienne. Il nous reste encore un certain retard à combler en ce qui touche la fréquentation universitaire. Mais au niveau collégial, les statistiques relatives aux personnes âgées de 15 à 24 ans indiquent que nous disposons désormais d'une avance marquée sur l'ensemble du Canada pour le taux de diplomation.

Il reste encore à apporter des solutions aux besoins de certaines sous-régions qui demeurent privées de l'accès direct à l'enseignement collégial, ainsi qu'aux besoins de certaines catégories de personnes, telles les personnes handicapées et les autochtones, pour qui l'accès à la formation collégiale demeure difficile, sinon impossible. Il me fait plaisir de signaler à ce sujet que nous avons reçu récemment le rapport d'évaluation sur les expériences de sous-centres d'enseignement collégial institués dans quelques régions au cours des dernières années. Ce rapport ayant donné lieu à des constatations fort positives, nous devrions être en mesure d'annoncer dès l'automne prochain la politique que le gouvernement suivra en cette matière au cours des années à venir. En ce qui touche les personnes handicapées, nous avons déjà fait part à la Fédération des cégeps des projets que nous avons conçus à cet égard. J'espère que nous pourrions envisager l'implantation d'une politique au cours des prochains mois. Quoi qu'il en soit, l'accessibilité à l'enseignement collégial est devenue un fait massif dont nous avons lieu d'être fiers. Elle est l'une de nos plus grandes réalisations collectives du dernier quart de siècle.

Une légère baisse de clientèle s'est manifestée à l'enseignement régulier depuis deux ans. Suivant les projections du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, les inscriptions à l'enseignement régulier devraient toutefois se stabiliser au cours des trois ou quatre prochaines années

à un niveau voisin de celui que nous connaissons en 1988, soit un peu moins de 130 000, pour dépasser de nouveau ce seuil vers 1992.

À la lumière de ces données, on pourrait être enclin à conclure que le défi de l'accessibilité a été surmonté avec succès et qu'il n'y aurait plus désormais qu'à voguer sereinement vers un avenir sans nuages. Une telle complaisance n'est pas de mise si l'on veut examiner la réalité de plus près.

Les jeunes qui entrent au cégep sont en effet relativement nombreux. Mais ceux qui en sortent avec le diplôme sont beaucoup moins nombreux. Bon an mal an, selon le dernier rapport annuel du Service régional des admissions de Montréal, entre 35 p. cent et 40 p. cent des nouveaux inscrits du collégial abandonnent les études avant d'avoir obtenu leur diplôme. Aussi le pourcentage de ceux qui se rendent jusqu'au diplôme se situe-t-il à 62 p. cent. Il semblerait même qu'il y ait eu à cet égard depuis 1983 une accentuation des difficultés de parcours. Cette situation doit évidemment nous préoccuper car elle met en question à la fois l'avenir des jeunes qui décrochent ainsi avant d'avoir terminé leurs études collégiales et la valeur des investissements que notre société accomplit dans ce secteur.

Nous devons au cours des prochaines années apporter une attention particulière tout d'abord à la qualité de la formation acquise au niveau secondaire et ensuite à la qualité de la formation et de l'encadrement offerts aux étudiants par les établissements collégiaux. Déjà, de nombreux collèges ont créé à l'intention de leurs étudiants des services de dépistage, de soutien, d'orientation et d'encadrement qui rendent de précieux services. D'autres ont réalisé des études instructives sur les facteurs qui amènent de nombreux étudiants à abandonner leurs études. D'autres ont décidé de renforcer les éléments qui contribuent à créer une vie communautaire plus forte dans l'établissement. J'entends insister de mon côté pour que les organismes chargés d'assurer une meilleure harmonisation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement collégial multiplient leurs travaux et en accentuent le rythme. Des progrès sensibles ont été réalisés au cours des deux dernières années. Mais il reste encore à aborder efficacement les véritables questions de fond.

Une autre voie de première importance s'ouvre de plus en plus aux collèges: l'éducation des adultes. Dans l'étude qu'ils ont préparée sur ce sujet pour le Conseil des collèges, Paul Bélanger et Ndia-Bintu Kayembe soulignent que le nombre d'adultes inscrits à des cours d'enseignement collégial est passé de 8000 en 1967-68 à plus de 79 000 en 1986-87. De ce nombre, plus de 74 000 étaient inscrits à des cours organisés par les services d'éducation des adultes des collèges. La clientèle de l'éducation des adultes représente ainsi plus du tiers des personnes inscrites à l'enseignement collégial. Même si la très grande majorité de cette clientèle est composée d'étudiants à temps partiel, elle constitue néanmoins un effectif de toute première importance pour les collèges.

Un défi majeur des prochaines années devra consister à définir pour les adultes des modalités et des conditions d'accès à l'enseignement collégial qui soient de nature à mieux répondre à leurs besoins. La part des ressources budgétaires présentement dévolue à l'éducation des adultes est très inférieure à l'importance relative de ce secteur dans l'activité des collèges.

Comparé aux modes de financement des clientèles adultes qui prévalent au niveau secondaire et au niveau universitaire, le mode de financement des clientèles adultes au niveau collégial apparaît inéquitable. S'il est vrai, comme le soulignent Bélanger et Kayembe, que le Québec accuse un retard important par rapport aux autres provinces dans le secteur de l'éducation des adultes de niveau collégial, il faudra examiner de près les améliorations qui pourraient permettre de combler ce retard. Déjà, les collèges ont entrepris un travail très prometteur dans le secteur de la reconnaissance des acquis. Mais il reste beaucoup à faire pour que l'éducation des adultes occupe toute sa place et soit traitée en partenaire égal dans le secteur collégial. Je suis disposé de mon côté à réexaminer les règles actuelles de financement dans le secteur de l'éducation des adultes, de manière qu'elles puissent s'inspirer de normes plus proches de celles qui prévalent dans l'ordre secondaire et l'ordre universitaire. Nous aurons également intérêt à examiner ensemble des formules nouvelles d'accès à la formation permanente tel le congé éducation. En toute hypothèse, les collèges seront appelés à s'ouvrir davantage aux perspectives très variées qu'ouvre pour l'avenir le domaine de l'éducation des adultes.

L'enseignement et la formation

Ainsi que Jean-Paul Desbiens le rappelait de manière fort vivante dans un entretien que reproduisit il y a quelques mois la revue *Recherches sociographiques*, l'enseignement postsecondaire de niveau préuniversitaire avait été avant l'avènement des cégeps un assemblage plus ou moins dispersé d'éléments fort hétéroclites: collèges classiques, écoles normales, écoles techniques, instituts familiaux, écoles de métiers, etc. En créant l'ordre collégial, on visait à créer une sorte d'espace commun pour ces diverses formes d'enseignement. On visait à les fonder dans des programmes communs d'une durée de deux ou trois ans.

Je n'ai pas à m'attarder sur les circonstances dans lesquelles furent conçus les premiers programmes de l'enseignement collégial. Jean-Paul Desbiens les a très bien décrites dans l'entretien mentionné. Je voudrais plutôt m'interroger avec vous sur les résultats de cette expérience unique de fusion de divers types d'enseignement dans une structure juridique et pédagogique unifiée que nous avons vécue au cours des vingt dernières années.

Au sujet de la formation dispensée dans les cégeps, on entend toute sorte de choses. Je voudrais commencer par les aspects positifs, qui sont nombreux et significatifs:

- chez les étudiants du secteur général, quatre diplômés sur cinq poursuivent des études à l'université: c'est là un taux impressionnant;

- chez les étudiants du secteur professionnel, la majorité se dirige, comme il est normal, vers le marché du travail: le taux de placement de ces diplômés augmente continuellement et le taux de satisfaction des employeurs à leur endroit est généralement très élevé. En outre, on constate qu'une proportion croissante de ces diplômés se dirigent vers des études universitaires après leur diplôme;

- suivant des données de l'Université McGill que confirmait une interview récente du Principal de cet établissement, Monsieur David L. Johnston, les étudiants en provenance des cégeps obtiennent dans cette institution de grande réputation des résultats qui témoignent de la qualité de la formation reçue au collège. Ces données établissent en effet:

- . que de manière générale les étudiants des cégeps anglophones et francophones ont une performance comparable à celle des étudiants en provenance des autres provinces et des États-Unis;

- . que les étudiants en provenance des cégeps francophones éprouvent certaines difficultés en première année mais obtiennent par la suite des résultats aussi bons que les autres;

- . que les étudiants des cégeps francophones obtiennent en troisième année de sciences et de génie des résultats supérieurs à la moyenne;

- dans le témoignage qu'il donnait du cahier spécial publié dans *La Presse* le 30 janvier dernier, M. David L. Johnston affirmait que le système québécois d'enseignement collégial est supérieur à son avis au système ontarien et même au système américain. À ce témoignage s'ajoutait celui d'un professeur de biochimie à l'UQAM, M. Richard Béliveau: «C'est un des meilleurs systèmes d'enseignement. J'ai séjourné aux États-Unis, en Europe, au Japon, en Chine et je continue à trouver que le système québécois se classe très bien.»

Par-delà ces témoignages encourageants, nous devons par contre admettre que des questions sérieuses se posent concernant la qualité de la formation dispensée dans les collèges.

Certaines questions sont bien connues mais il faudrait pour les aborder plus de temps que nous n'en disposons. L'intégration de la formation professionnelle et de la formation générale fut par exemple l'un des grands objectifs de la réforme de l'enseignement qui suivit le rapport Parent, et ce tant au niveau secondaire qu'au niveau collégial. Or, il semble bien que cette intégration n'ait guère réussi et que la formation professionnelle tende aujourd'hui à se distinguer tout autant qu'autrefois, sinon à s'éloigner, de la formation générale. Cette constatation est vraie autant au niveau secondaire qu'au niveau collégial.

Autre sujet non moins important: la qualité de la formation offerte en sciences humaines dans les collèges. Le niveau de l'enseignement offert dans les sciences humaines est-il bien celui qui convient à l'ordre collégial? La qualité de la formation qui en découle pour les étudiants est-elle satisfaisante? Autant de questions qui se posent avec acuité.

Par-delà ces questions particulières dont chacune exigerait un traitement approfondi, il en est cependant une qui revient constamment et qui est au cœur de toutes les réflexions concernant les collèges. «Le trait le plus caractéristique de l'enseignement collégial, lit-on dans le Règlement sur le régime pédagogique du collégial, réside dans le fait qu'il est appelé à dispenser une formation de type fondamental». Les cégeps donnent-ils aujourd'hui cette formation fondamentale? La donnent-ils mieux et plus efficacement après vingt ans qu'au début? Ont-ils une idée claire de ce en quoi doit consister cette formation fondamentale?

S'il faut en croire des témoignages qui se multiplient, il y a lieu de s'interroger sérieusement à ce sujet. Dans une com-

munication présentée au colloque récent de la CSN sur l'enseignement collégial, une professeure chargée de cours universitaires dans le secteur de l'éducation faisait part à ce sujet de constatations pour le moins inquiétantes: «Autrefois, écrit Christine Malet, nous avions un fort pourcentage d'étudiants forts, quelques étudiants moyens et, à de rares exceptions, certains étudiants qui avaient des problèmes. On peut même dire que ce phénomène a commencé il y a cinq ans. Il s'est développé graduellement et pose quantité de problèmes. Ce qui saute de plus en plus aux yeux, c'est un affaiblissement croissant au niveau de l'autonomie, du sens historique, de l'ouverture d'esprit et finalement de la maîtrise de la langue». Chez les étudiants qu'elle côtoie, Mme Malet constate une absence d'intérêt pour les choses historiques, une carence d'information et une difficulté de plus en plus prononcée à maîtriser le français écrit.

Il se peut que ce diagnostic soit excessif. Il recoupe néanmoins trop d'observations similaires en provenance d'autres sources pour qu'on l'écarte sans examen. Au plan de la culture générale, de la qualité de la langue parlée et écrite et de la maîtrise des savoirs instrumentaux indispensables à tout progrès ultérieur dans les voies de la connaissance, la formation de l'étudiant moyen de cégep présente des carences sérieuses qui doivent nous inviter à un examen attentif. Aidés par un courant qui a tendu à mettre l'accent sur la qualité de la formation dispensée dans le secteur des sciences, les étudiants les plus doués et les plus travailleurs réussissent à tirer très bien leur épingle du jeu. Mais nous devons nous préoccuper de l'ensemble des étudiants inscrits dans les cégeps. Parmi les voies qui s'ouvrent à nous pour renforcer l'enseignement collégial, je voudrais proposer les orientations suivantes:

- nous devons mettre au point une conception plus nette, plus cohérente de cette formation fondamentale qui doit être le cœur même de la formation dispensée au niveau collégial. Il faudra ensuite veiller à ce que cette conception pénètre et inspire davantage l'enseignement et l'activité pédagogique;

- une bonne partie des difficultés auxquelles font face les étudiants des collèges proviennent en droite ligne des carences de la formation reçue au niveau secondaire. Une directrice de services pédagogiques me disait que plus de la moitié des étudiants, dans le collège où elle oeuvre, sont incapables d'écrire de manière cohérente et correcte. Il y a là une responsabilité de l'ordre primaire et secondaire que l'on ne saurait nier. Tant que les efforts de redressement entrepris à ce niveau n'auront pas produit les fruits attendus, il faudra bien que les collèges s'emploient en attendant à offrir à leurs étudiants le supplément de formation qui leur fait défaut;

- nous aurions intérêt, me semble-t-il, à réexaminer sinon la place présentement faite aux matières qui donnent lieu à des cours obligatoires, du moins l'économie générale des cours offerts sous les rubriques de la langue et de la philosophie. Le recteur de l'Université Laval signalait il y a quelques mois que l'enseignement de la philosophie ne laisse présentement aucune place à l'étude de la logique: cette carence est pour le moins déconcertante. De même, il y aurait intérêt à vérifier si le temps consacré à la langue maternelle est vraiment utilisé de manière à faciliter l'acquisition d'une meilleure maîtrise de celle-ci par les étudiants. Les résultats que nous observons permettent d'entretenir des doutes sérieux à ce sujet;

- ainsi que vous le savez, nous avons entrepris depuis deux ans un important travail de réaménagement des programmes de concentration en sciences humaines et en sciences de la nature. J'espère que nous pourrions compléter ce travail suivant l'échéancier prévu. Dans le secteur des sciences humaines, l'énoncé d'orientation publié l'an dernier a été suivi d'un travail intense de réaménagement des contenus de cours. La prochaine étape consistera à soumettre le résultat de ces travaux à la consultation des milieux collégiaux, universitaires et autres. Dans le secteur des sciences de la nature, un énoncé d'orientation devrait être publié dans un avenir très prochain. Il sera suivi d'un travail intensif de révision des contenus de cours, avec la participation active de représentants du milieu universitaire. Ce double exercice devrait permettre de renforcer et de mieux situer au niveau propre qui doit être celui des collèges la formation donnée dans ces deux grands domaines. Un travail semblable devra être entrepris dans les meilleurs délais en ce qui touche le programme de concentration en arts et lettres;

- en ce qui touche les programmes, on voit mal comment ils pourraient échapper dans leur facture générale, du moins pour l'avenir prévisible, à l'autorité du ministre et de ses collaborateurs. Malgré toutes leurs lacunes, les programmes ont été et demeurent un précieux élément unificateur pour le réseau collégial, lequel n'avait pas au départ une véritable tradition. Une telle tradition ne saurait s'édifier qu'avec le temps. Je ne pense pas que nous pourrions nous passer à ce moment-ci du rôle de leadership qu'exerce à cet égard le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Je crois néanmoins que nous devons évoluer vers une situation où s'affirmera de plus en plus en matière d'enseignement offert aux étudiants la personnalité institutionnelle de chaque établissement. Déjà, à l'intérieur des structures actuelles, une démarche beaucoup plus poussée d'appropriation des programmes par les établissements est possible: malheureusement, cette marge de manoeuvre est faiblement utilisée à l'heure actuelle. On pourrait la développer bien davantage. Les cégeps de l'avenir me semblent devoir être à cet égard davantage individualisés, davantage caractérisés par la recherche de formes particulières d'excellence qui feront l'originalité de chacun, davantage capables de créations et de saine autosuffisance;

- on ne saurait trop signaler que le renforcement graduel de l'enseignement offert par les collèges devra venir d'abord et avant tout de leur propre initiative, de démarches d'améliorations instituées au niveau des établissements eux-mêmes. La mise en marche de politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages revêt à cet égard une importance capitale. Tous les moyens raisonnables doivent être mis en oeuvre pour que l'implantation de ces politiques se fassent efficacement et sans retard injustifié. On pourrait également souhaiter qu'à l'échelle nationale, des formes originales d'évaluation des apprentissages de niveau collégial soient instituées grâce à l'action concertée des collèges. Ce genre d'initiative produit des fruits intéressants aux États-Unis. Je souhaiterais en voir l'implantation au Québec. Tout comme je souhaiterais que nous trouvions les moyens de mesurer plus régulièrement nos performances à celles qu'obtiennent d'autres sociétés à des niveaux comparables de leur système d'enseignement;

- à la lecture de l'abondante documentation que j'avais réunie en vue de ce colloque, j'ai été frappé par de nombreux textes soulignant le caractère impersonnel et froid de l'expérience vécue par de nombreux étudiants dans les cégeps. Je me garde de toute généralisation facile à cet égard. Il me paraît néanmoins que la dimension «formation» ne doit pas être étrangère à la mission des cégeps. Je me réfère ici à des propos que tenait en 1986 M. Michel Gervais, alors vice-recteur de l'Université Laval, à un colloque organisé par le collège de Valleyfield: «À l'âge qu'ont les étudiants de collèges, déclarait M. Gervais, il serait vraiment dommage que leurs professeurs et leurs conseillers ne prétendent s'intéresser qu'au développement de leurs cerveaux. Bien sûr, je ne plaide pas en faveur d'un retour au titre d'encadrement autoritaire et rigide qui caractérisait les collèges d'autrefois. Je crois néanmoins qu'on rendrait un bien mauvais service aux étudiants en ne se souciant pas de leur formation morale et sociale, en les laissant à eux-mêmes et en leur refusant l'appui et l'éclairage dont ils ont besoin à cet âge souvent difficile. Le rôle du collège ne se situe pas seulement au plan du savoir et de l'apprentissage intellectuel. Ils ont aussi une responsabilité au plan du développement personnel: ils doivent eux aussi permettre à l'étudiant d'apprendre à être». Je souscris volontiers à ces propos de M. Gervais. Ils évoquent de manière simple et claire un idéal éducatif familial que n'ont jamais renié plusieurs grands collèges américains et canadiens même à travers la grande tourmente des valeurs que nous avons connue ces dernières années. Ce qui fait peut-être le plus défaut chez la nouvelle génération d'étudiants universitaires, constatait Allan Bloom, ce sont les racines qui leur permettraient de mieux se connaître et s'identifier, de mieux savoir d'où ils viennent et à quel univers ils se rattachent. Ce trait vaut également pour les étudiants issus de nos cégeps québécois ces dernières années. Il incombe aux cégeps de mettre en oeuvre les moyens qui permettront d'offrir à leurs étudiants un enseignement qui les mette davantage en relation avec la tradition vivante de leur peuple et de leur milieu.

L'impact sur la communauté

De tous les éléments qui militent en faveur de l'utilité des cégeps, l'un des plus importants est celui qui a trait à leur rayonnement communautaire. Dans les régions où ils sont implantés, les cégeps sont à tous égards des institutions dont le rayonnement est considérable. Le rayonnement des cégeps leur vient d'abord de la mission d'enseignement qui leur est dévolue. Leur première responsabilité consiste à former dans leurs régions respectives des techniciens et des professionnels capables d'assumer des responsabilités dans les divers métiers et professions ainsi que dans la vie communautaire. L'enrichissement que la présence du cégep apporte à cet égard à une région est pratiquement illimité.

En plus de sa mission d'enseignement, le cégep exerce un rayonnement en raison de la taille même et de l'importance de son implantation. Par les postes d'enseignants et de salariés nombreux qu'il génère, par l'activité multiforme, économique, sociale et autres, qu'il exerce dans la communauté, il jouit d'une présence massive au sein de la communauté.

Autant par sa direction que par les membres de son personnel, le cégep est appelé de mille et une manières à collaborer au développement communautaire. Pour ne prendre que quelques exemples, j'ai été témoin dans diverses régions du rôle d'intervenant de l'ordre collégial dans la réalisation de sommets socio-économiques, dans les démarches en vue de l'implantation d'un service public ou d'une nouvelle entreprise privée, dans des campagnes organisées par des groupes communautaires, dans la réalisation de projets de recherche ou d'animation au service de causes communautaires. Ce rôle est très précieux. Il contribue à situer à un niveau plus élevé de qualité et d'exigence les efforts de la communauté en vue de sa propre prise en charge et de sa promotion. Ces démarches trouvent très souvent dans le cégep un point d'appui, un lieu de ralliement et d'inspiration très apprécié.

Je veux également souligner le souci de présence au besoin des entreprises qui se manifeste de plus en plus dans les cégeps. Ce souci fut à l'origine de la création des centres spécialisés. Il a également inspiré la création des laboratoires spécialisés reliés au Centre québécois d'informatisation de la production. Alors qu'on parle de plus en plus d'une nécessaire collaboration entre l'université et les entreprises, on doit envisager tout autant une jonction plus étroite entre les cégeps et les entreprises de leurs régions respectives. Le cégep, surtout par ses départements de formation professionnelle et de techniques administratives, devrait être appelé à jouer un rôle très important de transferts de compétence et de connaissance pour les petites et moyennes entreprises de son territoire. Les ressources humaines et financières dont disposent à cette fin les cégeps sont considérables, compte tenu des limites dont souffrent à ce sujet les petites et moyennes entreprises. Les cégeps peuvent jouer dans cette perspective un rôle de promotion économique, professionnelle et sociale de tout premier plan.

Les structures de direction

Les fondateurs de l'enseignement collégial avaient conçu pour cet ordre d'enseignement des structures de direction inspirées de la philosophie de gestion dite participative. Ces structures prévoyaient notamment une grande décentralisation de l'autorité pédagogique à l'intérieur des établissements et une forte représentation des éléments en provenance de l'intérieur au sein de l'organe supérieur de direction que doit être le conseil d'administration dans un collège.

Dans l'ensemble, ces structures ont su résister aux secousses très dures auxquelles elles furent soumises pendant les années de grande turbulence qui marquèrent la première décennie des cégeps. Elles ont néanmoins exacerbé sinon engendré de nombreuses tensions. Elles ont également été synonymes en plusieurs endroits d'impuissance et de confusion.

Malgré toutes les critiques entendues à ce sujet, il y a lieu de maintenir le mode de gestion participative qui a présidé jusqu'à ce jour au fonctionnement des cégeps. Il faudrait cependant l'assortir de certains ajustements nécessaires.

À l'intérieur même du cégep, il faut que la fonction de direction pédagogique s'exerce avec plus de netteté. Plusieurs

cégeps ont réussi à se doter d'une direction des services pédagogiques qui assume ses fonctions avec clarté et vigueur. Mais dans de très nombreux cégeps, on en est encore au règne de l'autarcie et de l'autosuffisance départementale. Ce genre de cloisonnement est contraire à la vocation des cégeps. Il est également dangereux pour la formation des étudiants. Il faut viser à une délimitation plus nette des responsabilités à cet égard. Il faut surtout viser à ce que les enseignements spécialisés se définissent d'une manière plus satisfaisante en fonction de la mission de formation fondamentale qui incombe aux cégeps.

Au niveau des conseils d'administration, il faut prévoir un mode de composition et des règles de fonctionnement qui interdisent les conflits d'intérêts et permettent à chacun d'apporter sa juste contribution au fonctionnement de l'institution. Un renforcement du rôle des membres en provenance de l'extérieur du cégep me paraît souhaitable. Ce n'est pas tant une augmentation du nombre de ces personnes qu'il faut envisager que des critères de sélection et un partage des tâches visant à mieux faciliter leur contribution au bon fonctionnement des établissements collégiaux. Parmi les personnes en provenance de l'extérieur, je crois qu'il faut conserver une place pour les représentants des parents. Même s'il est difficile de réunir dans bien des endroits le nombre de parents nécessaire pour l'élection de représentants, je crois que les cégeps doivent mettre au point des mécanismes permettant d'assurer que les parents participeront à la gestion de leurs affaires. Suivant les renseignements que l'on m'a communiqués à ce sujet, les membres représentant les parents au sein des conseils d'administration attachent en général une plus grande importance aux questions d'ordre pédagogique et proprement éducatif. Il serait regrettable que les cégeps dussent être privés de cet apport précieux.

Conclusion

Au terme de cet exposé, je voudrais dégager quelques orientations qui me paraissent découler logiquement des réflexions que je vous ai communiquées.

Tout d'abord, à l'occasion du 20^e anniversaire de leur fondation, je veux redire l'intérêt et l'appui du gouvernement pour le travail de très grande importance qui s'accomplit dans les cégeps québécois. Les cégeps sont une pièce de première importance dans le dispositif qui doit permettre au Québec de se hisser au rang d'une société hautement compétitive et civilisée. À ceux et à celles qui oeuvrent dans le secteur collégial, je veux donner l'assurance que le gouvernement apprécie leur travail et est heureux de le soutenir. En second lieu, nous devons éviter de nous laisser ralentir par la baisse d'effectifs inscrits à l'enseignement régulier qui s'est produite depuis deux ans. Cette diminution reste limitée. En outre, elle n'est appelée à durer que quelques années. Elle ne change rien à la mission fondamentale des cégeps ni à la place qui leur est réservée dans le système d'enseignement et la vie communautaire québécoise.

En troisième lieu, les cégeps devront s'ouvrir de plus en plus aux besoins beaucoup plus diversifiés qui leur seront soumis par leurs clientèles d'aujourd'hui et d'hier. Les cégeps devront adapter leur service aux besoins de clientèles régulières dont le degré de développement est beaucoup plus varié qu'au début. En outre, ils devront s'ouvrir de plus en plus aux attentes des clientèles adultes sans cesse plus nombreuses qui viendront frapper à leurs portes. Dans un domaine comme la formation sur mesure, en particulier, les cégeps devront faire montre d'une grande ingéniosité en même temps que d'une fidélité à toute épreuve à leur mission propre.

Enfin, les cégeps devront préciser davantage et cultiver avec une rigueur encore plus grande la mission de formation fondamentale qui leur incombe en propre dans notre système d'enseignement. Les éléments essentiels de cette formation devront être l'acquisition d'une solide culture générale et la maîtrise des savoirs instrumentaux nécessaires à tout cheminement ultérieur dans la voie des connaissances scientifiques et professionnelles. Cette démarche devra s'accomplir dans un esprit d'étroite collaboration avec les responsables de l'enseignement primaire et secondaire et ceux de l'enseignement universitaire. J'entends demander que l'on intensifie à cette fin les travaux des deux organismes de liaison spécialement mandatés pour assurer une meilleure harmonisation entre l'ordre collégial et l'ordre universitaire d'une part et l'ordre collégial et l'ordre primaire et secondaire d'autre part.

Dans un système d'enseignement démocratique, ouvert et efficace, il y a place pour un ordre collégial fort, investi d'une mission originale et possédant une solide implantation dans toutes les parties du territoire. En ce 20^e anniversaire de la fondation des cégeps, je souhaite aux cégeps du Québec longue vie et fructueuse carrière au service de la population québécoise.